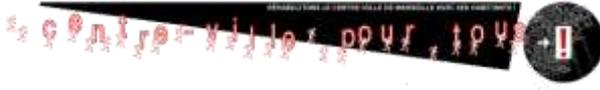




AMPIL



Destination familles

Communiqué de presse, le vendredi 9 novembre

Appel commun des associations aux pouvoirs publics suite au drame de la rue d'Aubagne

Notre collectif d'acteurs issus de la société civile et d'associations spécialisées dans la lutte contre le logement indigne et le droit à la ville - l'agence régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre, l'AMPIL, les Compagnons bâtisseurs Provence, Un Centre-Ville pour Tous et Destination Famille - veut témoigner de sa solidarité avec les victimes de l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne à Marseille, avec les habitants de Noailles qui ont été délogés, et avec tous ceux qui souffrent de l'habitat vétuste.

Nous demandons à l'ensemble des pouvoirs publics des mesures d'urgence ainsi que des mesures sur le long terme.

Les 3 mesures d'urgence :

1/ la prise en charge immédiate par les autorités des frais des familles des victimes et des personnes délogées suite aux effondrements ;

2/ un relogement temporaire des personnes évacuées en appartement, et non en hôtel, permettant de reconstruire une vie quotidienne digne ;

3/ la mise en place par les pouvoirs publics, au plus près de Noailles, d'une cellule de crise, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement technique et juridique permettant aux habitants concernés d'élaborer leurs dossiers de prise en charge et de faire valoir leurs droits. Cette cellule devra pouvoir proposer dans les meilleurs délais des solutions de relogement pérenne dans des quartiers où les habitants délogés souhaitent vivre, dans le respect de leurs habitudes de vie.

Les 3 mesures de fond :

1/ Une intervention publique rapide et massive pour produire du logement social accessible et digne en mobilisant tous les moyens nécessaires tels que :

- le rachat massif via l'Etablissement Public Foncier Régional des centaines d'immeubles dégradées en centre-ville et sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ;
- la captation de logements via la mise en œuvre des procédures de biens vacants et sans maîtres et via la procédure d'abandon de biens manifeste.

2/ Un renforcement des moyens incitatifs de lutte contre l'habitat indigne en :

- veillant à la pleine mobilisation des crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat en matière d'interventions sur les copropriétés et les logements dégradés, aujourd'hui sous-utilisés à Marseille ;
- donnant aux opérateurs et associations compétentes des moyens accrus d'accompagnement socio-technique et juridique des habitants, locataires, propriétaires occupants et conseils syndicaux, dans les copropriétés dégradées et dans les opérations programmées.

3. Un renforcement des moyens coercitifs de la lutte contre l'habitat indigne en :

- Créant un grand service métropolitain doté de vrais moyens, des pouvoirs de police du maire par transfert et du préfet par délégation, afin d'utiliser pleinement sur l'ensemble de la métropole l'arsenal des outils juridiques existants, de la prise des arrêtés aux travaux d'office ;
- Réactivant le travail du Groupement Opérationnel de Lutte contre l'Habitat Indigne afin de poursuivre au pénal, avec tout l'arsenal des mesures prévues par la loi, les marchands de sommeil ;
- Mettant en place le Permis de louer prévu par la loi ALUR et son contrôle strict dans les quartiers les plus exposés et notamment dans les grandes copropriétés dégradées, sur le territoire de l'opération Grand Centre-ville, la Belle de Mai, les Crottes et Noailles ;
- Mettant en place l'encadrement des loyers prévu par la loi.

Pour les délogés de Noailles et toutes les victimes de l'habitat indigne à Marseille, nous exigeons une mise en œuvre rapide de ces mesures et de tous les outils prévus par les textes législatifs et réglementaires.

contact presse: centrevillepourtous@gmail.com

site web : <https://www.cvpt.marsnet.org/>